

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 07 mars 2024

**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

Le sept mars deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

**07-03-2024-08**

Date de convocation le 26/02/2024  
Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 13  
Procurations 2  
Votants : 15

**Etaient présents** : Mmes, BAZIARD, CAZENAVE, DAUBAS, ETCHART, GRAUX, GUITTONNEAU et LOQUET ainsi que MM. CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LETARGUA et SALEFRANQUE

**Secrétaire de séance élu** : M.SALEFRANQUE

**Avait donné pouvoir** : M. CAMGRAND pouvoir à M. CLAVÉ  
M LAPETRE pouvoir à Mme BAZIARD

### **OBJET : PRISE EN CHARGE D'UN DÉGÂT ELECTRIQUE CHEZ UN LOCATAIRE**

Des locataires de la commune résidant 4 impasse Saint Pierre à Mont ont subi d'important dommages électriques dus à des surtensions électriques.

Suite à ces désordres, le congélateur a dû être changé et l'assurance oppose aux locataires une franchise de 174 euros.

Considérant que ces désordres sont corrélatifs à une défaillance du réseau électrique dans le logement, et qu'il incombe de la responsabilité du propriétaire le Maire propose de prendre en charge le montant de la franchise de 174 euros.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré décide de :

- **DÉCIDE** de prendre en charge le montant de la franchise de cent soixante-quatorze euros à cet administré
- **PRÉCISE** que ces crédits sont prévus au budget.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire



Jacques CLAVÉ

Pascal SALEFRANQUE

Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le

ID : 064-216403964-20240315-07\_03\_2024\_0008-DE

